

2017


Pays
de la Serre
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE



SOMMAIRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2017

01.

PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 61 CONSEILLERS

P. 6

02.

PAYS DE LA SERRE,
DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P. 12
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	P. 15
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	P. 18
COMMUNICATION	P. 25

03.

PAYS DE LA SERRE,
ACCUEILLANT
ET RESPECTUEUX

ASSAINISSEMENT	P. 27
DÉCHETS	P. 28

04.

PAYS DE LA SERRE,
UNE ÉQUIPE
POUR SES HABITANTS

SERVICES ET EFFECTIFS	P. 31
FINANCES	P. 33



01.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

**PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 61 CONSEILLERS**

01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
61 CONSEILLERS

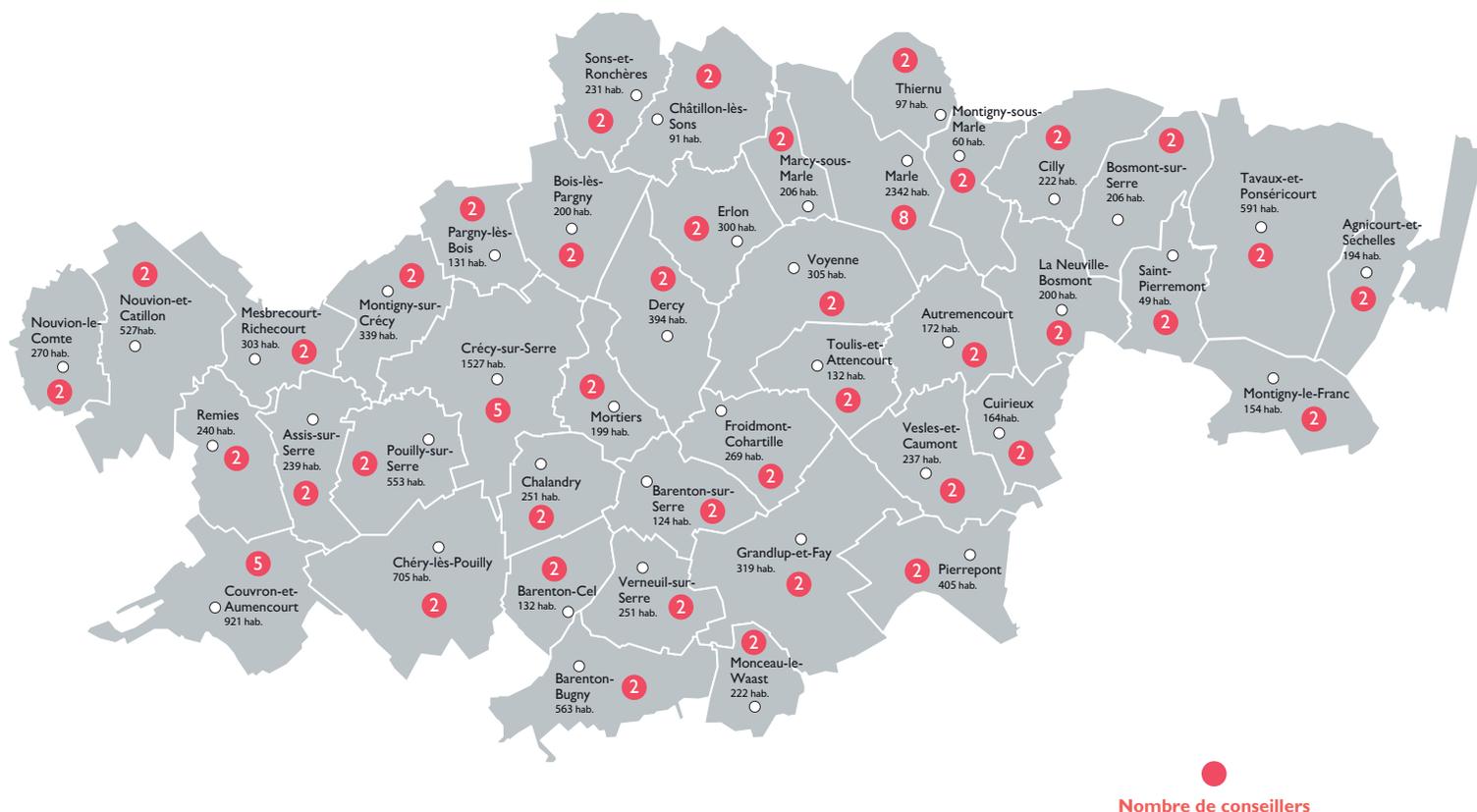
42 COMMUNES

15 037 HABITANTS

42 866 HECTARES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CRÉÉE
AU 1^{ER} DÉCEMBRE 1992

UN TERRITOIRE



01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
61 CONSEILLERS



UN TERRITOIRE

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice	LETURQUE
ASSIS-SUR-SERRE	Richard	BEAUSAERT
AUTREMENCOURT	Dominique	POTART
BARENTON-BUGNY	Gérard	BOUREZ
BARENTON-CEL	David	PETIT
BARENTON-SUR-SERRE	Bruno	SEVERIN
BOIS-LÈS-PARGNY	Jean-Pierre	COURTIN
BOSMONT-SUR-SERRE	Amélie	LEBEAU
CHALANDRY	Jean	DELVILLE
CHÂTILLON-LÈS-SONS	Jean-Paul	VUILLIOT
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric	BOCHET
CILLY	Jean-Michel	HENNINOT
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Carole	RIBEIRO
CRÉCY-SUR-SERRE	Pierre-Jean	VERZELEN
CUIRIEUX	Franck	FELZINGER
DERCY	Bernard	BORNIER
ERLON	Louise	DUPONT
FROIDMONT-COHAUTILLE	François	NUYTEN
GRANDLUP-ET-FAY	Christian	VUILLIOT
LA NEUVILLE-BOSMONT	Jean-Jacques	DETREZ
MARCY-SOUS-MARLE	Christian	BLAIN
MARLE	Jacques	SEVRAIN
MESBRECOURT-RICHECOURT	Valérie	SERIN
MONCEAU-LE-WAAST	Nicole	BUIRETTE
MONTIGNY-LE-FRANC	Isabelle	BOURDIN

MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis	LEGOUX
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel	WATTIER
MORTIERS	Alain	PIERCOURT
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry	LECOMTE
NOUVION-LE-COMTE	Hervé	GAYRAUD
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc	TALON
PIERREPONT	Cédric	MEREAU
POUILLY-SUR-SERRE	Régis	DESTREZ
REMIES	Bernard	COLLET
SAINT-PIERREMONT	Marcel	LOMBARD
SONS-ET-RONCHÈRES	René	LEFEVRE
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel	LETURQUE
THIERNU	Jean-Claude	GUERIN
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine	LAUREAU
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal	DRUET
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier	JONNEAUX
VOYENNE	Georges	CARPENTIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice <i>Patrick</i>	LETURQUE WATTEAU*
ASSIS-SUR-SERRE	Guy <i>Frédéric</i>	MARTIGNY GRENIER*
AUTREMENCOURT	Dominique <i>Pierre</i>	POTART BLAVET*
BARENTON-BUGNY	Gérard <i>Éric</i>	BOUREZ BEVIÈRE
BARENTON-CEL	David <i>Jean-Pierre</i>	PETIT PROISY*
BARENTON-SUR-SERRE	Bruno <i>Laurent</i>	SEVERIN HURIER*
BOIS-LÈS-PARGNY	Jean-Pierre <i>Claudin</i>	COURTIN DELOURME*
BOSMONT-SUR-SERRE	<i>Franck</i> <i>Thierry</i>	LEROY BELTRAMI*
CHALANDRY	Jean <i>Frédéric</i>	DELVILLE SABREJA*
CHÂTILLON-LÈS-SONS	Jean-Paul <i>Jacky</i>	VUILLIOT DELARIVE*
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric <i>Laurence</i>	BOCHET RYTTER
CILLY	Jean-Michel <i>Gérard</i>	HENNINOT DELAME*
	Carole	RIBEIRO
COUVRON-ET-AUMENCOURT	<i>Dominique</i> <i>Gilbert</i> <i>Benoît</i> <i>Grégory</i>	LEBLOND RICHARD ROGER COIGNOUX
	Pierre-Jean	VERZELEN
	<i>Christelle</i> <i>Nathalie</i> <i>David</i> <i>Alain</i>	VIN SINET BAUCHET PICON
CRÉCY-SUR-SERRE	Franck <i>Yannick</i>	FELZINGER GRANDIN*
DERCY	Bernard <i>Christophe</i>	BORNIER GUILLE*
ERLON	Louise <i>Éric</i>	DUPONT CHARTIER*
FROIDMONT-COHARTILLE	<i>François</i> <i>Karine</i>	NUYTTEN BLAIN*
GRANDLUP-ET-FAY	Christian <i>Denis</i>	VUILLIOT MOUNY*
LA NEUVILLE-BOSMONT	<i>Philippe</i> <i>Bruno</i>	LEGROS LEBEAU*
MARCY-SOUS-MARLE	Christian <i>Éric</i>	BLAIN MORIN
MARLE	Jacques	SEVRAIN
	<i>Jean</i> <i>Myriame</i>	FICNER FREMONT
	Vincent	MODRIC
	<i>Martine</i> <i>Jean-Pierre</i> <i>Eliane</i> <i>Karine</i>	BOSELLI SORLIN LOISON LAMORY
	Hubert <i>Vanessa</i>	COMPÈRE DOOGHE*



MONCEAU-LE-WAAST	Nicole <i>Gilles</i>	BUIRETTE HAUET*
MONTIGNY-LE-FRANC	Isabelle <i>Alexandre</i>	BOURDIN FRANQUET*
MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis <i>René</i>	LEGOUX DUCHENE*
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel <i>Jackie</i>	WATTIER LAMBERT*
MORTIERS	Alain <i>Mickaël</i>	PIERCOURT ABRAHAM*
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry <i>Delphine</i>	LECOMTE DUCHATEAU
NOUVION-LE-COMTE	Anne <i>Marc</i>	GENESTE ALLIAUME*
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc <i>Frédéric</i>	TALON DELANCHY*
PIERREPONT	Cédric <i>Alain</i>	MEREAU LAVANCIER*
POUILLY-SUR-SERRE	Régis <i>Yannick</i>	DESTREZ BOILLEAU
REMIES	Bernard <i>Myriam</i>	COLLET DUFLOT*
SAINT-PIERREMONT	Marcel <i>Joël</i>	LOMBARD LORFEUVRE*
SONS-ET-RONCHÈRES	René <i>Philippe</i>	LEFEVRE VAESSEN*
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel <i>Martial</i>	LETURQUE DELORME
THIERNU	Jean-Claude <i>Isabelle</i>	GUERIN PALFROY*
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine <i>Hugues</i>	LAUREAU BECRET*
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal <i>Didier</i>	DRUET PICARD*
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier <i>Philippe</i>	JONNEAUX VIEVILLE*
VOYENNE	Georges <i>Jean-Louis</i>	CARPENTIER AUBERT*

maire | membre du conseil | * = suppléant

LE PRÉSIDENT, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS COMMISSIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Pierre-Jean VERZELEN : Président de la Communauté de communes, 1er Vice-Président au Conseil Départemental

Dominique POTART : Vice-Président délégué aux finances, communication, SCoT et urbanisme

Anne GENESTE : Vice-Présidente déléguée au portage de repas aux personnes âgées, restauration scolaire, aux loisirs et enfance / jeunesse

Jacques SEVRAIN : Vice-Président délégué à l'économie

Georges CARPENTIER : Vice-Président délégué à l'habitat et aux travaux

Carole RIBEIRO : Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Nicole BUIRETTE : Vice-Présidente déléguée à l'insertion

Gérard BOUREZ : Vice-Président délégué aux affaires culturelles

Les Vice-Présidents ainsi que le Président ci-dessus sont présents dans l'ensemble des commissions du Pays de la Serre.

AFFAIRES CULTURELLES

Président : Gérard BOUREZ

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), David PETIT (Barenton-Cel), Mélanie JOLY (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Patrick LE REZIO (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Valérie GERVAIS (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Martine BOSELLI (Marle), Karine LAMORY (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Alain MORGE (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Brigitte BRAGANTINI (Montigny-sur-Crécy), Patrick DUBLE (Montigny-sur-Crécy), Bernard NOZEK (Nouvion-et-Catillon), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Christine HANRIOT (Pargny-lès-Bois), Renaud GOULLART (Pargny-lès-Bois), Isabelle LEON (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Samuel LANCELIN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), Julien DESPAS (Verneuil-sur-Serre).

ÉCONOMIE

Président : Jacques SEVRAIN

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Jean-Louis AUBERT (Voyenne), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Jérôme MARQUET (Barenton-Cel), Boris SEIGNEUR (Pargny-lès-Bois), Samuel LANCELIN (Remies), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), XIONG Christian (Cilly).

ENFANCE ET PORTAGE DE REPAS

Présidente : Anne GENESTE

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Jean-Christophe LECLERCQ (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Sabrina AUDINET (Bois-lès-Pargny), Emmanuelle PLANCKE (Bosmont-sur-Serre), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly),



Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Florence LOMBARD (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Karine BLAIN (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Myriame FREMONT (Marle), Marianne PIERRET (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Jean FICNER (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Caroline DECQUE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Mélanie VILLENA (Pargny-lès-Bois), Aurore GOULLART (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Bernadette GERARD (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Huguette BERNARD (Verneuil-sur-Serre), Catherine DUQUENOIS (Verneuil-sur-Serre), Anne CLEMENT (Chéry-lès-Pouilly).

ENVIRONNEMENT

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Bruno TRIOLET (Autremencourt), Laurent GROUZEZ (Barenton-Bugny), Francis HELBECQUE (Barenton-Cel), Claude ABRAKIEWICZ (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Nicolas PAQUET (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Thomas NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Pierre MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Stéphane LANEZ (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Joël LHOTTE (Pargny-lès-Bois), Sébastien RICHETEZ (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Pauline CHOAIN (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Samuel LANCELIN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Francis CARLIER (Toulis-et-Attencourt), Martial SEGUI (Toulis-et-Attencourt), François BORDEREAUX (Verneuil-sur-Serre), Julien DESPAS (Verneuil-sur-Serre), Thierry VION (Verneuil-sur-Serre), Jean-Louis AUBERT (Voyenne).

INSERTION

Présidente : Nicole BUIRETTE

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Laurent GROUZEZ (Barenton-Bugny), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre),

LES COMMISIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Eric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Patrick LE REZIO (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Viviane PONSIN (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Eliane LOISON (Marle), Karine LAMORY (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Pierre MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Alexandre FRANQUET (Montigny-le-Franc), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Virginie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Jackie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Gilles GENTIL (Pouilly-sur-serre), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu).

SALLES NTIC

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Laurent GROUSSEZ (Barenton-Bugny).

TRAVAUX ET HABITAT

Président : Georges CARPENTIER

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Laurent GROUZEZ (Barenton-Bugny), Jean-Pierre PROISY (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Christophe GUILLE (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Eliane LOISON (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jackie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Alberto DE LIMA (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Christophe LE BERRE (Pargny-lès-Bois), Frédéric DELANCHY (Pargny-lès-Bois), Antoine YVERNEAU (Pierrepont), Gilles GENTIL (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Éric CARPENTIER (Voyenne).

URBANISME ET SCoT

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), François BRAZIER (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Dominique LEBLOND (Couvron-et-Aumencourt), Gilbert RICHARD (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Denis SUIN (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Myriame FREMONT (Marle), Eliane LOISON (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Guillaume PIERRAT (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Alberto DE LIMA (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catil-

lon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Christine HANRIOT (Pargny-lès-Bois), Antoine YVERNEAU (Pierrepont), Maxime DECROUY (Pouilly-sur-serre), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Éric CARPENTIER (Voyenne).

MUTUALISATION

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Patrice LETURQUE (Agnicourt-et-Séchelles), Laurent GROUZEZ (Barenton-Bugny), David PETIT (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Franck LEROY (Bosmont-sur-Serre), Philippe OBJOIS (Chalandry), Jacky DELARIVE (Châtillon-lès-Sons), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Yannick GRANDIN (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian VUILLOT (Grandlup-et-Fay), Philippe LEGROS (La Neuville-Bosmont), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Christiane POTART (Montigny-le-Franc), Philippe LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Paulette BLANQUART (Mortiers), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Hervé GAYRAUD (Nouvion-le-Comte).

APPELS D'OFFRES

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs : Dominique POTART, Anne GENESTE, Jacques SEVRAIN, Georges CARPENTIER, Bernard COLLET, Carole RIBEIRO, Daniel LETURQUE, Laurence RYTTER, Christian VUILLOT, Guy MARTIGNY (titulaires et suppléants).

CLECT

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Par décision du Conseil Communautaire, sont membres de la CLECT, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire (cf. page 8).



02.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

PAYS DE LA SERRE, DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Entrée du Pôle d'Activités du Griffon

LE PÔLE D'ACTIVITÉ DU GRIFFON

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

Ayant constaté leur intérêt commun pour cette zone, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon ont souhaité mener conjointement le projet de création d'une zone d'activités économiques. Pour ce faire, elles se sont associées au sein du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.

Situé en vitrine de l'autoroute A26 et de la RN2 et au centre d'un réseau routier et de communication en plein développement, le Pôle d'activité du Griffon renforce l'attractivité des deux territoires, Pays de Laon et Pays de la Serre.

Espace de 150 ha dédié à l'activité économique, le Pôle d'activité du Griffon peut accueillir une vaste gamme d'entreprises :

- Artisanat
- Industrie & Agro-Ressources
- Bureaux d'études
- Activités de recherche

Ces parcelles modulables de 2500m² à plusieurs dizaines d'hectares s'adaptent au projet des entrepreneurs.

Depuis 2010 le Pôle d'Activité du Griffon a vu s'implanter plusieurs établissements tels que : l'INRA, le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR), Groupement de défense sanitaire de l'Aisne, Valor'Aisne, Sorange, Sodeleg, GES, l'Institut Technique de la Betterave (ITB).

Depuis 2016, le Conseil régional des Hauts-de-France a décidé l'implantation du Pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) qui

travaille sur la valorisation complète de la plante et cible son développement sur les nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante pour des finalités industrielles, innovantes et compétitives.

En 2017, le Pôle d'activités du Griffon a vendu près de 30 000 m³ de parcelles à trois nouvelles entreprises : Le cabinet Loïc Arnould Comptabilité, la société StandBoxes et enfin, pour son pôle IAR, la société D2i. L'installation de ces entreprises est prévue pour le début d'année 2018.

L'investissement de 35 millions d'€ est porté à hauteur de 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Les dépenses et recettes du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon sont réparties avec 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le montant de la participation du Pays de la Serre en 2017 s'élève à 300.000€ contre 275.000€ en 2014.

ZOOM SUR L'ENTREPRISE D2I

L'entreprise agro-alimentaire D2i est en cours d'installation sur le pôle d'activités afin d'agrandir le pôle IAR du Griffon. En effet, l'entreprise familiale est spécialisée dans la confection de fruits semi-confits et de préparation à base de fruits. Installée sur une parcelle de près de 22 000 m², cette société familiale embauche près d'une vingtaine de salariés et pense déjà à un futur agrandissement de son usine pour exporter son activité à l'étranger.



02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PRAYETTE



Vue aérienne de la zone d'activités de La Prayette

HISTOIRE ET IMPLANTATION

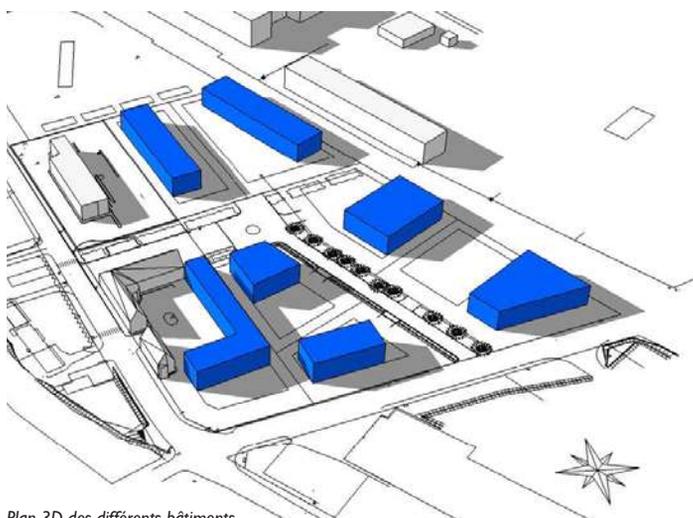
Située sur l'ancien site reconverti de la sucrerie de Marle, cette zone d'activité offre aux entreprises qui souhaiteraient implanter et développer leur activité sur le Pays de la Serre, une opportunité d'installation dans un espace industriel à la fois intégré au territoire et très accessible de par sa proximité avec la RN2. >>>

Avec une superficie de plus de quatre hectares, la Zone de la Prayette accueille Essemes Services, Électricité Générale Roger DELAFONT et Lariplast. La zone d'activités est également le pôle qui accueille des services du Pays de la Serre :

- Le service ADS (Application des Droits des Sols), ouvert depuis juillet 2015 permettant, en outre, d'obtenir des permis de construire.
- Deux plate-formes d'insertion dédiées à la découverte des métiers du bâtiment et à la découverte des métiers de l'entretien et du nettoyage professionnel.

Suite à la délibération du bureau communautaire du 19 octobre 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a déposé un permis d'aménager sur l'ancien site industriel de la sucrerie de Marle, démantelé et réaménagé en partie afin de construire un nouveau chemin d'accès depuis l'allée d'Haudreville.

La nouvelle voie d'accès est accompagnée d'arbres tiges, d'une noue de recueil des eaux pluviales, de mobilier urbain et d'un éclairage public.



Plan 3D des différents bâtiments constructibles de La Prayette

L'objectif est de viabiliser de nouvelles parcelles afin de générer une disponibilité foncière en adéquation avec la volonté de développement économique portée par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le projet consiste à viabiliser jusqu'à 7 parcelles dans l'enceinte de l'ancienne sucrerie pour une surface commercialisable d'environ 23 337 m² environ.

Des travaux de rénovation ont été engagés par le Pays de la Serre sur le bâtiment principal en installant des nouvelles huisseries sur l'ensemble de la bâtisse. Le chantier d'insertion de découverte des métiers du bâtiment a également réalisé des travaux de peinture, pose de faïence, et divers petits travaux pour permettre l'installation du service ADS (application du droit des sols).

Enfin, cette année, la signalétique extérieure a été implantée à l'entrée de la zone d'activité de La Prayette permettant d'identifier les différentes entreprises présentes sur le site.



Ancienne sucrerie de Marle, réhabilitée pour intégrer la zone d'activité de La Prayette

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Maison de santé pluridisciplinaires de Crécy-sur-Serre

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP)

LE CONCEPT DE LA MSP ? BIEN PLUS QU'UN SIMPLE REGROUPEMENT DE MÉDECINS !

Consciente des enjeux liés à la démographie médicale, la Communauté de communes du Pays de la Serre a porté un projet de pôle de santé territorial adossée aux deux Maisons de santé situées à Marle et Crécy-sur-Serre.



La Maison de santé de Marle (MSP) est implantée dans le centre de Marle, près de la Maison de retraite, dans le Parc Jean Macé. Celle de Crécy-sur-Serre est localisée également dans le centre ville près du centre de secours des pompiers.

Marle accueille actuellement deux médecin généraliste, un chirurgien orthopédique, une diététicienne, une psychologue-clinicienne, un cabinet d'infirmier(e)s, un podologue, deux chirurgien-dentiste, une orthophoniste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une ostéopathe. D'autres cabinets pour médecins spécialistes sont également disponibles le tout sur une surface utile de 787,60 m².

La Maison de santé de Crécy-sur-Serre a été inauguré le 1er Juillet 2017. La MSP accueille un médecin généraliste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une orthophoniste, un podologue, trois infirmières libérales, une diététicienne et une psychologue. La maison de santé a une surface utile de 737,60m² dédiés aux professionnels et patients.

Tous les espaces fonctionnels nécessaires (accueil, salles d'attente, secrétariat, logistique, sanitaires, salle de réunion, studio d'hébergement, bassin de rééducation pour la MSP de Crécy-sur-Serre...) ont été prévus.

Le bâtiment de Marle pourra éventuellement accueillir une extension pour héberger d'autres professionnels de santé dont le territoire a besoin.

Pour ce qui concerne leurs aménagements extérieurs, des places de parking ont été prévues pour le stationnement des patients et les professionnels de santé.

Au-delà de ce regroupement physique en un lieu unique, le concept des MSP a l'ambition d'améliorer les soins du diagnostic à la convalescence tout en contribuant à limiter la désertification médicale.

Pour les professionnels, elle offre une solution pour résoudre les difficultés qui peuvent être rencontrées lors d'une installation en milieu rural comme l'isolement professionnel, l'investissement financier, ainsi que le cloisement entre les différentes spécialités. Les deux MSP favorisent l'installation durable dans le Pays de la Serre de ces professionnels de spécialités diverses et complémentaires, et leur permet de travailler ensemble avec efficacité. Pour la mise en place de ces pôles de santé territoriaux, les professionnels de santé se sont regroupés en une structure juridique associative dénommée « Groupement des Professionnels de Santé du Pays de la Serre pour un Pôle de santé » (GPSPS).

La Maison de santé doit donc favoriser l'installation sur le territoire de nouveaux praticiens lors de départs à la retraite.

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Coûts global des travaux des 2 MSP	4 420 412,57 €
Financement des partenaires (Fonds européens, Etat, Région Haut-de-France, Conseil Départemental)	1 396 106,70 €
Autofinancement	1 739 305,87 €
Emprunts	1 285 000,00 €

L'autofinancement du Pays de la Serre s'élève à 3 024 305,87€ ce qui représente environ 70% du budget total contre un peu plus de 30% du financement par les partenaires.



Maison de santé pluridisciplinaires de Marle

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le service ADS et ses missions

URBANISME ET ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

DÉFINITION DU SERVICE ADS

Le Service Application du Droit des Sols est chargé, pour le compte des communes dotées d'un document d'urbanisme, de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager), dans le respect des règles définies par les documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme et cartes communales).



Depuis le 1er Juillet 2015, la Communauté de Communes du Pays de la Serre a créé le service Application Droit des Sols. Le service assure l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanismes d'informations et opérationnels) des communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou carte communale.

Le service a vocation l'assistance et le conseil à toutes les communes et aux particuliers de la Communauté de Communes.

Le service ADS a donc pour mission d'accompagner le Maire dans ses décisions : il étudie les dossiers et lui soumet des propositions dans le respect du règlement des documents d'urbanisme et du code de l'urbanisme. L'objectif est de garantir une fiabilité juridique aux dossiers d'urbanisme.

Les dossiers sont donc déposés en Mairie puis étudiés par le service ADS du Pays de la Serre qui rédige une proposition d'arrêté pour le Maire. Celui-ci transmet son avis définitif au demandeur.

La loi handicap du 11 Février 2005 impose aux collectivités territoriales un certain nombre d'obligations pour rendre accessible toute la chaîne de déplacement (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports) à toutes les personnes atteintes d'un handicap physique, visuel, auditif ou mental.

Un diagnostic a été établi par les services de la Direction Départementale des Territoires en collaboration avec le service



Application Droit des Sols. Les communes doivent réaliser les travaux nécessaires pour rendre accessible les bâtiments et équipements publics à toutes les personnes en situation de handicap.

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Le service ADS a totalisé depuis sa création 463 demandes dont pour l'année 2017 :

- 24 demandes de permis de construire
- 64 déclarations préalables
- 2 permis d'aménager
- 84 certificats d'urbanisme
- 1 permis de démolir



Le service ADS sur le terrain, pour l'étude d'un permis de construire

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Dossier SCoT du Pays de la Serre

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

DÉFINITION DU SCOT

Le schéma de cohérence territoriale est instauré par la loi n° 2000.1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU). Il est un outil de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire en matière d'habitat, d'infrastructures, de déplacements, d'implantations commerciales et de protection de l'environnement. Son but principal est de définir l'évolution d'un territoire donné, dans une perspective de développement durable. Il s'agit donc d'un projet d'aménagement et de développement qui doit intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales locales. ➤

Le schéma de Cohérence Territoriale est un document intercommunal qui porte une stratégie de développement à long terme. Il définit et organise spatialement des objectifs et projets d'aménagement qui sont repris par les documents sectoriels et les documents d'urbanisme. Le SCoT ne fixe pas la destination générale des sols, mais demande aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de prendre en compte ses orientations. Les PLU continuent de définir eux-même leur zonage et les règles d'urbanisme applicables dans un esprit de cohérence et de compatibilité.

Le SCoT concrétise un projet de territoire élaboré et adopté en commun, qui fixe les objectifs des politiques publiques à 10 ans.

Consciente de l'enjeu, la Communauté de communes du Pays de la Serre a décidé de se lancer dans l'élaboration du SCoT intercommunal. Pour ce faire, elle a créé une commission dédiée et s'est attachée la collaboration d'un bureau d'études pour la réalisation des études.

En 2017, les travaux de la commission SCoT ont conduit à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Présentation aux personnes publiques associées, réunions publiques, affiches et notices de présentation

ont permis de faire partager le DOO au plus grand nombre.

Cette année, les travaux de la commission SCoT ont abouti à «l'arrêt» du projet après consultation pour avis auprès des publics associés tels que l'État, les consulaires...

En 2018, suite à l'avis, une enquête publique sera mise à disposition afin d'obtenir un avis favorable. Cet avis sera donc la porte d'entrée à l'approbation par le Conseil en milieu d'année 2018

Projet réalisé avec le soutien financier du Conseil Régional des Hauts-de-France, l'État et de l'ADEME.

Une évaluation environnementale en continu



ZOOM SUR L'AEU

La Communauté de communes du Pays de la Serre a souhaité mettre en oeuvre une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). A la suite des éléments d'enjeux mis en évidence dans le diagnostic, cette approche a mis en lumière les éléments majeurs de la stratégie du SCoT et qui feront l'objet d'un approfondissement dans le D.O.O. :

- L'équilibre du territoire entre le nord et le sud : les franges sud du Pays de la Serre sont les lieux privilégiés du développement démographique sous l'influence des territoires voisins ; le nord doit pouvoir conserver une capacité d'accueil suffisante pour maintenir son dynamisme ;

- L'importance majeure de l'équipement numérique du territoire dans la réussite du projet pour les habitants, les entreprises et le monde agricole ;
- La résorption de la vacance dans le parc résidentiel ancien (aujourd'hui à 7%, soit 494 logements) qui a souligné la nécessité de définir des politiques spécifiques en ce sens ;
- La nécessité d'une réflexion sur la qualité des paysages urbains, supposant la bonne localisation, la bonne forme, la bonne densité, ... en lien avec la mobilisation des dents creuses et des friches situées dans le tissu urbain existant ;
- L'avantage comparatif que peut constituer la volonté politique locale dans le développement des énergies renouvelables.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LE LOISIRS ET LA PETITE ENFANCE



Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

OBJECTIF

L'objectif premier de cette compétence est de favoriser l'accueil de la petite enfance, aussi bien collective (accueils de loisirs) qu'individuelle (assistantes maternelles) en développant des liens entre les différents partenaires et les structures existantes, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des familles du territoire.



Depuis 2004 la Communauté de Communes du Pays de la Serre a mis en place un service loisirs et petite enfance intercommunal qui organise les programmes d'animations proposés durant les vacances scolaires et hors période de vacances à tous les enfants du territoire. Avant, cette compétence était organisée par le monde associatif. Plusieurs offres sont proposées aux parents pour l'accueil de leurs enfants :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont organisés sur les sites de Crécy-sur-Serre et Marle. Ils sont menés dans le cadre d'un partenariat avec la CAF de l'Aisne et du Conseil départemental.

Les Mercredi Récréatifs fonctionnent sur les sites de Couvron-et-Aumencourt et à Chéry-les-Pouilly en demi-journée. 59 enfants ont participé à ces ateliers en 2017, ce qui représente 36 familles du territoire.

Les Petites Vacances se déroulent sur les sites de Marle, Crécy-sur-Serre :

- Février : 132 enfants ont été accueillis, soit 85 familles
- Avril : 140 enfants accueillis, soit 93 familles
- Octobre : 111 enfants ont participé, soit 71 familles

Les **Accueils de Loisirs** pendant les **vacances d'été** se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre. Le nombre d'enfants inscrits à Crécy-sur-Serre passe de 247 enfants en 2017 contre 256 en 2016. La fréquentation de Marle passe de 162 en 2017 contre 155 en 2016.

Parallèlement aux accueils de loisirs, la Communauté de communes du Pays de la Serre propose également des offres de **Séjours Avec Hébergements** en été et en hiver.

Le **séjour hiver** au ski s'est déroulé en Savoie pour un programme de ski alpin avec 16 enfants inscrits.

Sur les trois **séjours été** proposés, 24 enfants se sont inscrits pour découvrir de nouvelles destinations.



Découverte de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise à Saint-Maximin

Sur l'ensemble des actions 2017, 41 communes ont été concernées, seul Montigny Le Franc n'a pas été touchée.

Le Pays de la Serre propose des **Actions de Formations Diplômantes** à destination des jeunes de son territoire avec le BAF (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Aussi la Communauté de communes a-t-elle décidé de participer à la formation de base de 9 jeunes, à la formation de perfectionnement de 4 jeunes.

Le **Relais Assistantes Maternelles (RAM)** propose aux assistantes maternelles et aux familles des activités d'éveil à destination des enfants de 0 à 5 ans révolus. Animations et activités manuelles misent en place sur les sites de Marle, Crécy-sur-Serre et Pierrepont 1 fois par mois et de Couvron-et-Aumencourt 2 fois par mois. La soirée débat en Octobre 2017 concernant la «Rivalité frère/soeur» accueillant Mme MAUNIER Clara, psychologue, a permis de réunir 28 adultes. De plus, le spectacle de Noël «Rêves colorés» a émerveillé 25 enfants et 16 adultes.

Sur le territoire, nous comptons 178 assistantes maternelles pour 601 places agréées...

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Matinée Ludothèque en école maternelle

LE LOISIRS ET LA PETITE ENFANCE

L'info RAM, guide pratique regroupant des informations juridiques et pratiques ainsi que le planning des ateliers du RAM, est rédigé et imprimé dans les locaux du Pays de la Serre à 180 exemplaires.

Le RAM a pour objectifs :

- être un lieu d'information pour les parents avec 152 rendez-vous et 346 au téléphone
- être un lieu de ressources pour les assistantes maternelles avec 55 entretiens physiques et 203 par téléphone
- être un lieu d'échanges entre professionnels
- être un lieu d'observation pour les élus et responsable du service jeunesse.
- être un acteur majeur lors des 40 animations proposées aux 266 enfants, ainsi qu'aux parents et aux assistantes maternelles.



Depuis octobre 2016, grâce à la "**Ludothèque Itinérante**", les enfants de 0 à 6 ans et parents peuvent découvrir des jeux pour tous les âges et tous les goûts, et passer des moments agréables et conviviaux.

L'objectif de ce projet est de mettre en valeur le jeu au sein des familles, et de créer une dynamique en milieu rural autour du jeu. Le jeu sur place est gratuit seul un abonnement pour le prêt est obligatoire, il est fixé à 10€ par an ou 5€ pour 6 mois. Les animations dans les écoles maternelles se sont déroulés sur 4 communes du territoire.

En 2017, la ludothèque comptabilise 25 nouvelles adhésions et 9 renouvellements soit 303 emprunts de jeux sur l'année.

Le nombre d'animation au sein des écoles maternelles (de la Petite à la Grande Section) pour l'année 2017 est de 2 à Chéry-lès-Pouilly, 2 à Couvron-et-Aumencourt, 4 à Crécy-sur-Serre et 2 à Pierrepont. La ludothèque a donc assuré 21 heures d'animations qui ont touchés 233 élèves sur l'année 2017.

Cette année, un véhicule pour l'itinérance de la ludothèque a été acheté avec une subvention de 40% de la CAF de l'Aisne.



La ludothèque a pour objectif principal de **favoriser la pratique du jeu** pour faire reconnaître son importance, tant son rôle social, éducatif et culturel. Elle s'inscrit dans une démarche active d'éveil de l'enfant et de soutien à la parentalité au travers d'activités ludiques.

La ludothèque propose :

- Des temps de jeux libres sur place, de 9h30 à 11h30 dans 7 communes du territoire (Barenton-Bugny, Chéry-Les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-Sur-Serre, Marle, Pierrepont et Tavaux-Et-Pontséricourt). L'entrée est libre et gratuite pour les jeux sur place.
- Des animations spécifiques comme par exemple des ateliers d'éveil musical, autour du livre ou de motricité dans des salles mises à disposition par votre commune.
- Du prêt de jeux, jouets et/ou livres. Adhésion pour la location de jeux, jouets, livres pour une durée d'un mois : 10 € par an ou 5 € pour 6 mois (l'adhésion est de date à date).

Lors des 64 séances d'animations tout public en 2017, la ludothèque a accueilli 43 enfants et 34 adultes.



02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



La livraison des repas aux personnes âgées

LE PORTAGE DE REPAS & LES PERSONNES ÂGÉES

RAPPEL

Parmi ses différentes compétences, la Communauté de communes du Pays de la Serre a intégré les services de proximité à la population et notamment le portage de repas au domicile des personnes âgées depuis le 1^{er} septembre 1993.



Le service est destiné aux personnes âgées, handicapées, souffrantes ou en dépannage occasionnel suite à une hospitalisation ou un accident de la vie. Il est assuré quotidiennement par une équipe de 3 personnes et peut être adapté à des régimes spécifiques : sans sel, sans sucre ...

Soucieux de proposer un service de qualité, cette prestation a un caractère social et s'inscrit dans une politique de maintien à domicile. Ce service est complémentaire des actions portées par les associations spécialisées du territoire comme l'ACAPA et l'ADMR notamment.

Il apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés liées à l'organisation des repas et permet d'offrir une alimentation variée et équilibrée. Les livraisons sont assurées 6 jours sur 7. Ce rythme de visite permet un moment d'échange entre l'utilisateur et le livreur. Une des vocations du service est aussi le maintien de liens sociaux.

Fonctionnement :

Le plateau est conçu pour un repas (celui du déjeuner). Les repas sont composés de 6 éléments à savoir : un potage, une entrée un plat principal et son accompagnement un fromage ou un laitage et un dessert. Le pain est également inclus.

Des régimes spécifiques sont proposés (sans sel, diabétique). Les menus respectent une rotation régulière afin de proposer aux personnes utilisatrices, une variété dans les menus et éviter une monotonie dans les repas quotidiens.

La livraison est assurée par 2 agents de la Communauté grâce à des véhicules réfrigérés. Les barquettes de conditionnement sont étiquetées afin d'assurer une parfaite traçabilité des produits et permettre une utilisation dans les délais optimaux. La date limite de consommation est inscrite lisiblement sur le film protecteur. Le tout est livré dans un sac individuel pour chaque utilisateur.

Le prix de vente du service :

Le plateau repas comprend 6 éléments composant le repas avec une portion de pain incluse. La livraison est comprise et l'ensemble est facturé 5,50€ pour un habitant du territoire. Une aide de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut être attribuée par le Conseil départemental. Les conditions dépendent du degré de validité (GIR) et des ressources.

En plus des livraisons, le personnel du service de portage de repas assure une écoute attentive sur les conditions de vie des usagers. Des difficultés peuvent être signalées par ce biais. Il est primordial que des personnes aidantes soient identifiées lors de l'inscription au service (famille ou voisins de confiance).



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas livrés par jour : 50
Nombre de personnes concernées : 109
Nombre de repas livrés : 18 368 / an
Nombre de communes concernées par le service : 33
Nombre de nouveaux clients : 44

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA RESTAURATION SCOLAIRE

AU menu, cette semaine... Nom :
Partie à rendre à votre cantine Prénom :
Cantine de :

Du 22 au 26 Janvier 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Salade de bœuf catalane (sel, oignon, persil, tomate)	Carottes râpées	Choux blanc saucé envoûtant échalote	Salade haricots verts et thon	Potage longchamps
Œufs à la sauce pizza	Chipolata tomate "Sauce tomate"	Sauce de dinde sauce basquaise	Aïoli et légumes (ail et persil, œuf dur, tomates, olive, huile d'olive, pain de mie, vinaigre blanc)	Riz de vinaigre sauce valée d'ail
Épinards à la béchamel	Semoule	Pâté mâté provençal		Penne
Edam	Camembert	Yaourt nature et sucre	Froidou	Tomme noire
Yaourt à boire	Fruits de saison	Éclair chocolat	Salade artichaut (cardon, huile, vinaigre et sel)	Fruits de saison

Produit local * Substitution repas sans porc Végétarien Ventes origine France Bœuf et porc sans à manger Yaourt Label Rouge

Nombre de repas commandés:

Pays de la Serre

Exemple de menu élaboré pour les cantines scolaires

RAPPEL

En optant pour la compétence « portage de repas et restauration scolaire », la Communauté de communes a aussi pris en charge cette compétence avec une double exigence : qualité nutritionnelle des repas et information aux parents.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a pris la compétence livraison de repas depuis 2003 et elle est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles publiques.

Chaque jour de classe, ce sont environ 600 enfants des écoles maternelles et élémentaires qui déjeunent dans les différents restaurants scolaires du territoire.

Il s'agit de proposer aux enfants des repas équilibrés, diversifiés, sains, qui contribuent à leur éducation au goût. La confection des repas est effectuée par DUPONT RESTAURATION (jusqu'au 31 Décembre 2017) selon un protocole de liaison froide. C'est une technique basée sur la fabrication des repas pour une consommation différée, dans un souci au quotidien de qualité.

Chaque menu se compose d'une entrée, d'un plat principal avec légumes ou féculents, d'un laitage et d'un dessert ou un fruit. Le personnel encadrant et surveillant les enfants est communal ou issu de regroupement scolaire.



Dès la prise de compétence, les élus communautaires ont souhaité apporter aux familles un service de qualité tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Ce service est rendu dans des conditions tarifaires des plus intéressantes pour les familles, le prix des repas ne dépassant pas 2,79€ et pouvant descendre jusqu'à 1,90€ en fonction du quotient familial. Pour les enfants hors territoire, le ticket est vendu 3,04€. Une aide du Conseil Départemental permet de pratiquer ces tarifs.

Le service de fourniture de repas aux restaurants scolaires assurent le fonctionnement de 9 écoles ou regroupements scolaires :

- Barenton-Bugny
- Chéry-les-Pouilly
- Couvron-et-Aumencourt
- Nouvion-et-Câtillon
- Pouilly-sur-Serre
- Marle
- Pierrepont (SIGE des Marais)
- Tavaux-et-Ponséricourt (SI du Val de Serre)
- Crécy-sur-Serre (sortie en septembre 2017)



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas distribués : 69 738 sur l'année scolaire 2017

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Mise en valeur du patrimoine culturel du territoire

L'INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre mène également une politique sociale qui repose sur deux plateformes d'insertion : Atelier Découverte des Métiers du Bâtiment et Découverte des Métiers de l'Entretien et Nettoyage Professionnel. Ces dispositifs ont vocation à lutter contre les freins à l'emploi des personnes les plus fragiles sur le marché de l'emploi. ➤

La Communauté de communes embauche en contrat à durée déterminée d'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel particulières (qualification, mobilité). Le temps d'un contrat de travail (20H hebdomadaire en général), des moyens pédagogiques et d'accompagnement socioprofessionnel sont mis en place. Le salarié va faire l'acquisition de compétences nouvelles en se formant. Il va pouvoir accéder à la mobilité et à la qualification, deux atouts essentiels pour accéder au marché du travail classique. La transmission des savoir-faire est assurée par les encadrants techniques. Les travaux entrepris sur le territoire contribuent à l'amélioration du cadre de vie au sein du Pays de la Serre, support de ces chantiers.

Le **chantier découverte des métiers du bâtiment** restaure principalement le petit patrimoine bâti. Chaque restauration est pensée en amont avec les élus des communes, la commission insertion, l'encadrement technique et le conseil départemental.

Le **chantier découverte des métiers de l'entretien et nettoyage professionnel** intervient sur des missions ponctuelles de nettoyage et parfois sur des projets thématiques en lien avec les services culture et enfance loisirs. Les salariés du chantier assurent aussi des missions de service et de préparation de cérémonies officielles (vœux, inauguration...).

Les supports d'intervention permettent :

- l'apprentissage du travail en équipe,
- l'acquisition de savoir-faire,
- la mise en place d'un véritable projet professionnel.

Le chantier découverte des métiers du bâtiment est intervenu sur différents chantiers :

- Mise en valeur d'églises sur plusieurs communes (Nouvion et Catillon, Vesles et Caumont, Tavaux, Barenton sur Serre, Autremencourt et Bois les Pargny)



- Mémorial de Tavaux en vue de la commémoration du 31 août 2017.

- Travaux de rénovation intérieurs et extérieurs des bâtiments communaux à Marle pour la Prayette & à Nouvion-et-Catillon.

La Communauté de communes bénéficie du soutien de l'État, du Conseil départemental et de Pôle Emploi pour mener ces actions d'insertion.

Le chantier d'insertion Entretien et Nettoyage Professionnel intervient dans les communes le souhaitant suivant un planning pour l'entretien régulier des mairies, églises, salles des fêtes ainsi que les écoles.

Elles ont également réalisé d'autres projets tels que :

- Préparation de la salle de réception et des tables pour les vœux de la collectivité à Marle.
- Service du buffet lors de l'inauguration de la maison de santé de Crécy-sur-Serre.
- Transformation ponctuelle d'une pièce en loge pour les artistes pour la saison culturelle.
- Préparation du pot d'accueil lors du forum de l'insertion.



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Personnes ayant travaillées sur les deux chantiers : 47 personnes, dont 30 hommes et 17 femmes.
Sortie emploi CDI : 4 personnes
Sortie emploi CDD : 3 personnes
Sortie formation qualifiante : 5 personnes

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA CULTURE



Spectacle « Chaque Jour, Une Petite Vie » - Compagnie Méli Mélodie

RAPPEL

Le Pays de la Serre encourage et soutient une offre culturelle diversifiée. Dans cet esprit, la Communauté de communes du Pays de la Serre s'appuie sur les acteurs associatifs et propose une programmation culturelle intercommunale essentiellement en milieu scolaire. Cette démarche permet de développer des actions de découverte et de création artistique, grâce à la présence d'artistes auprès des enfants. »

La prise de compétence en matière culturelle n'est pas récente, elle date de 1997. Les projets qui traduisent la politique communautaire se sont succédés avec leurs objectifs et finalités propres. Depuis 2003, le projet culturel intercommunal est largement orienté vers le milieu scolaire.

Saison culturelle : Les propositions de spectacles programmées en 2017 ont rassemblé 2570 enfants. La saison bénéficie du soutien pédagogique des services de l'Éducation Nationale.

Les BIP : Les brigades d'intervention poétique viennent perturber agréablement le quotidien de la classe. Pendant 15 jours, un duo de comédiens fait irruption dans les classes pour interpréter un poème : 36 classes ont été visitées.

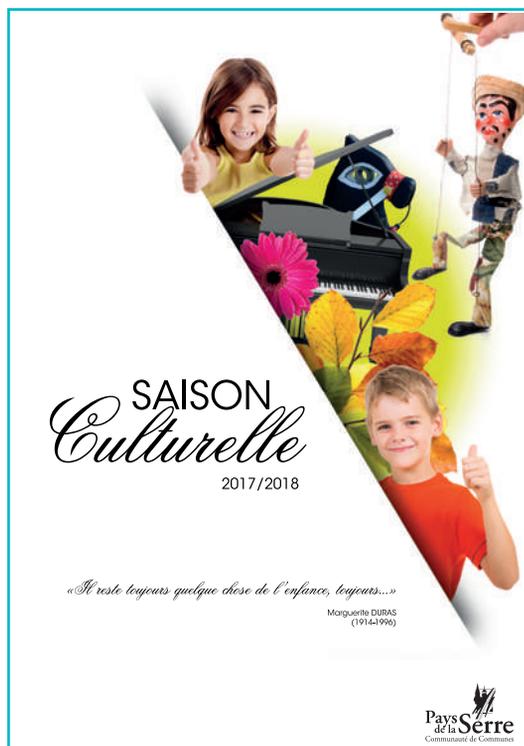
Formation des enseignants : La Communauté de communes dans le cadre de son partenariat avec les services de l'Éducation Nationale propose aux enseignants qui le souhaitent, des interventions d'artistes en lien avec la saison culturelle. Certains spectacles font l'objet d'ateliers spécifiques comme par exemple l'exploitation théâtrale, avec un intervenant extérieur pour une restitution finale dans les classes ou dans le parc archéologique de Marle.

Écoliers musiciens : Le projet d'accompagnement à l'éveil musical et au chant est proposé chaque année aux équipes pédagogiques qui ont envie de s'investir toute l'année sur une production. Les classes porteuses d'un projet sont accompagnées par un musicien intervenant en milieu scolaire.

Le soutien à la lecture publique : Les actions en la matière sont menées en partenariat avec la Communauté de communes des Vallons d'Anizy. Le Pays de la Serre soutient financièrement la fête du livre et la semaine jeunesse. 27 classes du territoire ont reçu des artistes dans plusieurs classes des écoles de Crécy-sur-Serre, Chéry-lès-Pouilly, Marle, Pierrepont et Tavaux-et-Pontséricourt.

Sport à l'école : De Mars à Juin 2017, 148 heures d'interventions ont été mises en place pour le projet « Sport en milieu rural » mené par le Comité Départemental de l'Aisne. Ce dispositif a permis à 8 classes de Tavaux-et-Pontséricourt et de Pierrepont de participer aux actions du projet. Une course d'orientation a été organisée le 3 juillet à Marle une rencontre inter-classes.

La Communauté de communes participe aussi à la promotion des événements culturels du territoire, en publiant les différentes manifestations sur le Facebook communautaire. Elle subventionne également des associations tels que : La foulée Liesse-Marle, le Cerf-Vol'Aisne, la Souche Multi-Sports.



02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

École Intercommunale de Musique

20 ANS



Affiche des 20 ans de l'École Intercommunale de Musique

RAPPEL

L'école intercommunale de musique dispense un enseignement de qualité, grâce aux compétences de ses professeurs et à la diversité de leurs parcours.



Répondant aux préconisations du Shéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le cursus comprend 3 types de cours essentiels à l'apprentissage de la musique et organisés par cycles, dès le CEI, avec des cours de :

- Formation musicale
- Pratique instrumentale (Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Piano et Guitare)
- Pratique collective (Chant chorale, Orchestre, Atelier d'accompagnement, Atelier d'improvisation et Ensemble de guitares)

Pour les plus jeunes (à partir de la maternelle moyenne section), le jardin musical propose une approche sensorielle de la musique à travers le chant, les mouvements du corps, l'écoute et les jeux rythmiques tout en découvrant les instruments de musique.

Pour sa 20^e année, l'École de Musique a accueilli 108 élèves issus de 30 communes du territoire.

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités : Crécy-sur-Serre, Marle, Chéry-les-Pouilly et Voyenne.

Entre rigueur et passion, l'une des principales vocations de l'école de musique est de favoriser la pratique instrumentale de ses élèves au sein de formations musicales.

L'École Intercommunale de Musique s'inscrit pleinement dans le Shéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans l'Aisne grâce au soutien du Conseil Départemental et permet ainsi aux élèves de participer à toutes les actions organisées à l'échelon départemental (évaluations communes de fin de cycle, ateliers d'orchestre symphonique et d'harmonie...).

Cette année, l'École Intercommunale de Musique fête ses 20 ans et à proposer différentes manifestations autour de la musique : Rencontres, Concerts... La programmation des 20 ans s'est déroulée sur plusieurs communes du territoire :

Programmation

20 ANS

Mercredi 8 février 2017 - 19h00
Salle des fêtes
de Nouvion-et-Catillon
Rencontre d'Orchestres

Juniors par :
Les Orchestres de l'École Intercommunale
de Musique du Pays de la Serre
L'Orchestre Junior de l'École Municipale
de Musique d'Hirson
L'Orchestre junior de l'École Intercommunale
de Musique des Portes de la Thiérache

Vendredi 3 mars 2017 - 19h00
Salle des fêtes de
Couvron-et-Aumencourt
Motolo
Musique Créole

Vendredi 24 mars 2017 - 19h00
Salle Simone Signoret de Marle
Rencontre de Brass-Band par :
Le Brass Band du Laonnois
Le Brass Band du Collège
Charlemagne de Laon
Le Brass Band à l'École de Marle
(École Jules Ferry)

Samedi 25 mars 2017 - 19h00
Salle des fêtes Voyenne
Les élèves des classes
de piano invitent...
Création d'une pièce pour piano à 20 mains
d'Andréa Marsili

Mercredi 26 avril 2017 - 19h00
Salle des fêtes de Crécy-sur-Serre
Concert varié par :
Les Orchestres
Le Jardin Musical
Les Ensembles de classes

Dimanche 21 mai 2017 - 16h00
Salle des fêtes
de Tavaux-et-Pontséricourt
Rencontre des classes
de trompettes de l'Aisne

Samedi 10 juin 2017 - 19h00
Église de Chéry-lès-Pouilly
Concert de Musique Ancienne
Par l'ensemble «La Badinerie», la classe de
Guitare et les Chorales

Mardi 13 juin 2017 - 19h00
Salle des fêtes de Barenton-Bugny
Musiques de jeux vidéos avec :
Les classe de Flûtes et de Saxophone de
l'École Intercommunale de Musique du Pays
de la Serre et la classe de Saxophone du
Conservatoire du Pays de Laon

Mardi 4 juillet 2017 - 19h00
Salle Simone Signoret de Marle
Concert final :
« 20 ans en chansons »
Par l'ensemble des élèves et des professeurs

02.

DES COMPTÉTENCES
DES PRÉOCCUPATION
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Salle TIC « Picardie en Ligne » de Crécy-sur-Serre

LA COMMUNICATION & LES SALLES TIC

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au Pays de la Serre, les espaces TIC sont dédiés notamment à l'utilisation de la micro-informatique, d'Internet, de la bureautique (Word, Excel...) et des applications multimédia (photographie numérique, montage vidéo, tablette...) et du numérique. Ils sont gratuitement à disposition du public. ➤

Depuis sa création en 1992, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé de nombreuses structures, (accueil de loisirs, Maison de Santé Pluridisciplinaires, soutien aux associations...) créant ainsi une dynamique et un patrimoine communautaire au service de ses habitants.

Forte de ses réalisations, la Communauté de communes a souhaité mieux les faire partager par tous, au travers d'une communication plus adaptée qui permette à tous de s'approprier l'information, et de mieux connaître cette structure présente désormais dans la vie quotidienne de chacun.

Les objectifs sont multiples : informer sa population des réalisations communautaires, promouvoir ses actions et ses résultats, et surtout, faire émerger un sentiment d'appartenance chez ses habitants.

La communication est répartie sur deux axes majeures :

- La communication institutionnelle : l'objectif est



l'identification de la collectivité par l'ensemble des habitants et des partenaires. Ses principaux supports sont le Pays de la Serre Magazine, le site internet www.paysdela-serre.fr ainsi que sa page Facebook communautaire.



- La communication opérationnelle : elle soutient les actions des services au sein de la Communauté de communes ainsi que pour les différentes associations si nécessaire. Son but est la valorisation des projets et l'information des populations cibles.



Depuis 2002, la Communauté de communes du Pays de la Serre, met à disposition de ses habitants, 9 salles informatiques dont 3 labélisées « Picardie En Ligne » à Marle, Couvron-et-Aumencourt et Crécy-sur-Serre avec 1 animateur mobile sur l'ensemble des salles.

Le responsable du pôle NTIC a un rôle d'accompagnement, de formation et de conseils auprès des utilisateurs. Son rôle étant de lutter contre la fracture numérique en milieu rural.

Pour les demandeurs d'emploi, l'animateur les guide dans la création de leur profil sur Pôle Emploi.fr. Ils pourront suivre une initiation au traitement de texte pour les aider à rédiger et présenter les lettres de motivation et le curriculum vitae.

Des créneaux horaires « accès libre » donnent un accès aux ordinateurs en toute autonomie mais l'animateur reste à disposition en cas de besoin. Tout au long de l'année, les habitants peuvent aussi suivre des initiations en bureautique et internet, approfondir leurs connaissances avec le carnet Initia'TIC.

La Communauté de communes s'est engagée depuis 2002, en partenariat avec le Conseil régional de Picardie, dans un programme d'équipement de sites de formation et de perfectionnement à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) appelé « Picardie en ligne ». L'objectif de ce programme est de se mobiliser pour lutter contre la fracture numérique. Les habitants du territoire du Pays de la Serre utilisent déjà Internet, l'informatique et les TIC dans leur environnement personnel et professionnel.



La fréquentation pour l'année 2017 a été de 1504 entrées et 428 séances et 28 postes informatiques sont disponibles sur l'ensemble du territoire.



03.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

**LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE
SON TERRITOIRE**

03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Réalisation d'un assainissement non collectif

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DÉFINITION

En France, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.



Depuis le 4 mai 2006, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui réalise des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Sur les quarante-deux communes du Pays de la Serre, six disposent d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement : Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pouilly-sur-Serre et Remies. Les trente-cinq autres communes ainsi que les 3640 habitations principales non raccordées ou/et non raccordables sont concernées par le SPANC.

Parmi celles-ci, trente-quatre communes ont réalisé leur zonage d'assainissement :

- Dix-huit ont opté pour de l'assainissement collectif, mais à ce jour, aucune n'a réalisé les travaux de construction d'une unité de traitement et la pose des réseaux de collecte. En leur absence, ces communes sont concernées par le SPANC.
- Seize ont opté pour de l'assainissement non collectif et sont donc de plein droit concernées par le service.

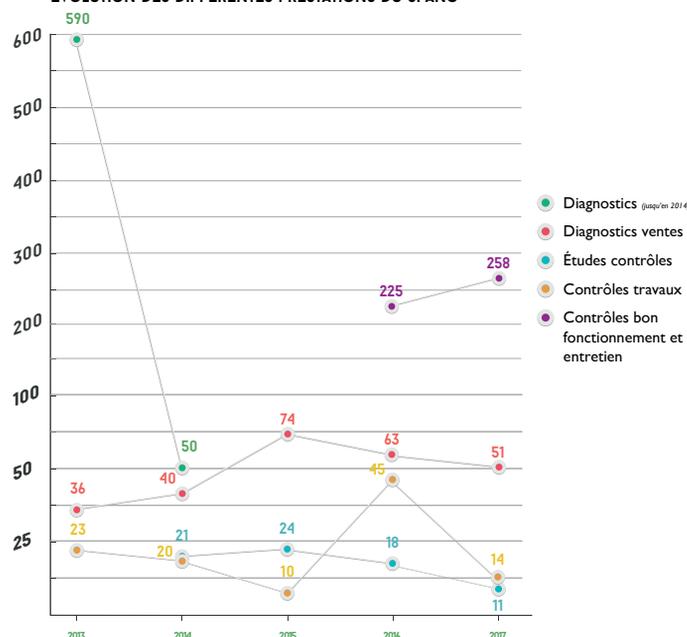
Au cours de l'année 2017, 14 installations neuves ou réhabilitées ont été réalisées et contrôlées, soit 33 contrôles de moins qu'en 2016 dû aux travaux sur la commune de Montigny-sur-Crécy. Le nombre de contrôles de conception et d'implantation s'élève quant à lui à 11, en baisse continue depuis 2015. Cette catégorie de contrôle est directement liée au nombre de permis de construire délivrés sur l'année 2017.

Depuis 2011 et l'entrée en vigueur du diagnostic obligatoire en cas de vente, le SPANC effectue cette mission de diagnostic supplémentaire. Sur l'année 2017, le service a contrôlé dans le cadre de cette mission **51 installations**.



Mise en place d'un assainissement non collectif

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES PRESTATIONS DU SPANC



03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Présentation du camion de ramassage des OMR lors du Forum des Métiers Verts

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994.



Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre.

Il comprend :

- la collecte sélective des déchets ménagers en PAP (porte-à-porte) ordures ménagères résiduelles (OMR) et recyclables, réalisée par Véolia Propreté
- la collecte du verre en PAP, par Minéris
- la collecte réalisée par Véolia Propreté à l'exception du gardiennage réalisé en régie
- le traitement des déchets collectés en PAP et le traitement des déchets issus de déchèteries sont réalisés par Valor'Aisne, syndicat départemental du traitement des déchets auquel adhère la Communauté de communes depuis le 4 juillet 2002.



Depuis 1995, le service était financé par la REOM. En 2013, après étude, la Commission Environnement a proposé d'évoluer vers la REOM incitative (REOMi). En répondant aux impératifs du Grenelle, les élus souhaitaient oeuvrer pour une maîtrise des tonnages et des coûts.

Les foyers du territoire ont donc été équipés de bacs pucés pour les OMR : chaque présentation du bac (levée) est comptabilisée permettant l'établissement de la facture REOMi en

fonction du volume de déchets produits. Au cours de l'année 2014, ce nouveau système a été testé : test du matériel, émission de facturation à blanc, hypothèses budgétaires, détection de cas particuliers, avant le passage à la REOMi réelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service est financé par la REOMi (à l'exception des logements en immeuble collectif restant en REOM).

Grâce au passage à la REOMi, ce sont près de **670 tonnes** de déchets ménagers qui ne sont plus enfouies, mais recyclées ou évitées en 2017.

Un habitant de la Communauté de communes du Pays de la Serre produit en moyenne **45 kg d'OMR / an** contre 52 kg en moyenne sur les collectivités adhérentes à Valor'Aisne.

Afin d'accompagner les habitants dans leur démarche de réduction des déchets, la Communauté de communes a organisé « l'Opération Poules ». Le choix des élus s'est porté sur l'attribution de poules de réforme. Pour cette seconde année, 17 foyers ont été retenus pour accueillir chacun deux poules. Le Pays de la Serre a donc fait l'acquisition de 34 poules de réforme provenant de l'EURL Papon située à Monceau-lès-Leups. Toute adoption s'accompagnait de l'acceptation d'une charte qui s'assurait du bien-être des animaux ainsi que la transmission pendant 6 mois du poids de bio-déchets.

Le pesage des bio-déchets a permis d'établir qu'une poule en consomme en moyenne 3,9 kg / mois, donc le duo de poule va pouvoir **réduire les déchets de chaque foyer de près de 8 kg par mois !**



03.

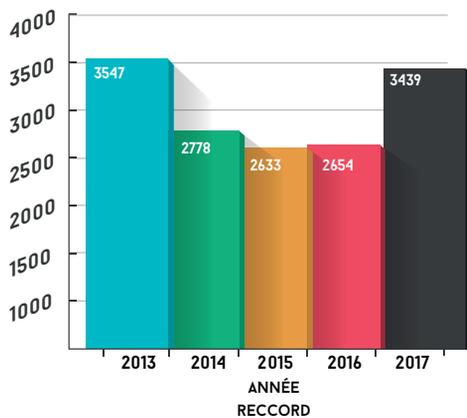
LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



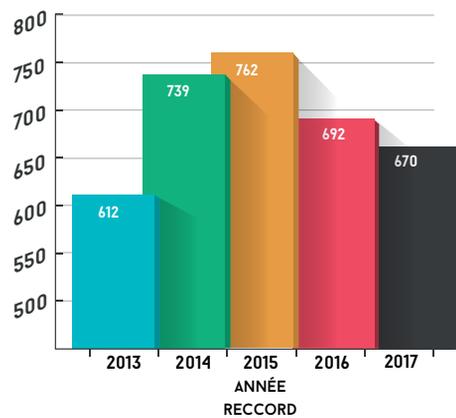
Le sac de recyclage

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

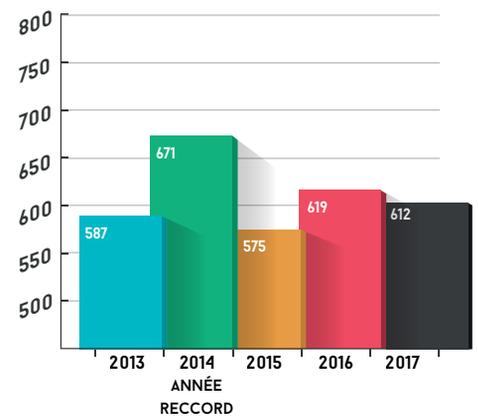
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DES OMR DEPUIS 5 ANS



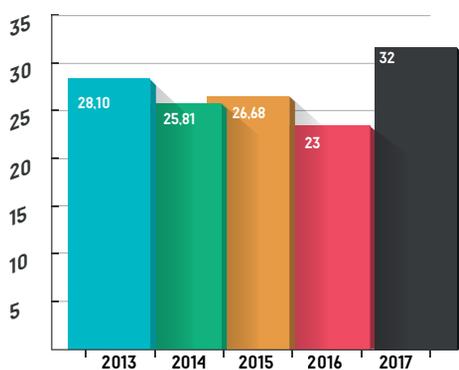
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DES DÉCHETS RECYCLABLES DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE
DU VERRE COLLECTÉ DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS DANGEREUX
DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHÈTERIES DEPUIS 5 ANS





04.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE

04.

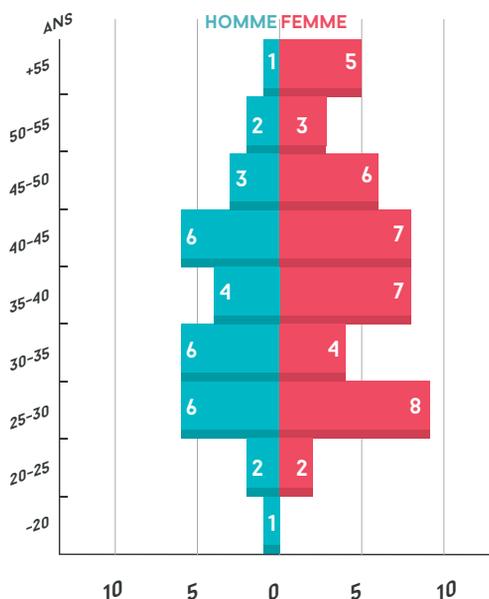
LE FONCTIONNEMENT
DU PAYS DE LA SERRE
SERVICES ET EFFECTIFS



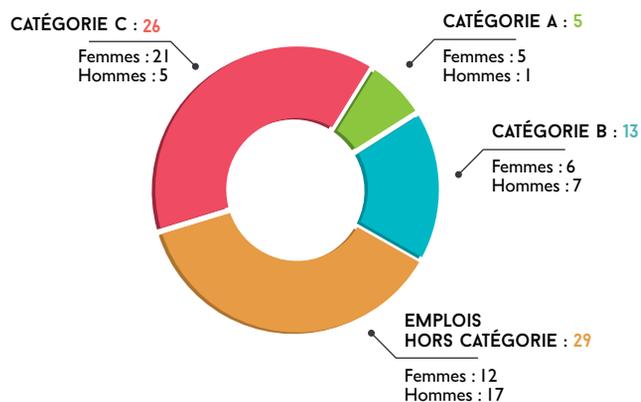
Les locaux de la Communaut  de communes   Cr cy-sur-Serre

EFFECTIFS DU PAYS DE LA SERRE

PYRAMIDE DES  GES PAR SEXE



R PARTITION DES EFFECTIFS PAR CAT GORIE ET PAR SEXE



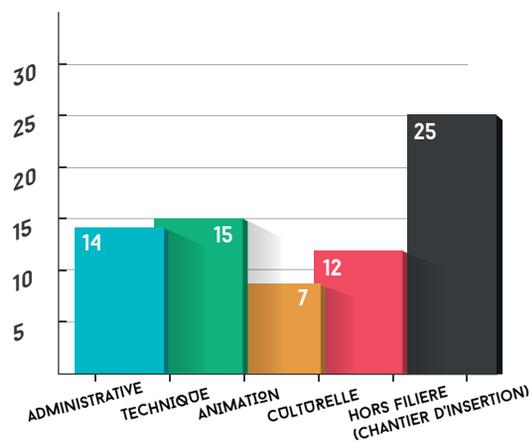
EFFECTIF GLOBAL AU 31/12/2017

- 73 postes en 2017
- 43 femmes
- 30 hommes
- + 100 animateurs saisonniers au cours de l'ann e

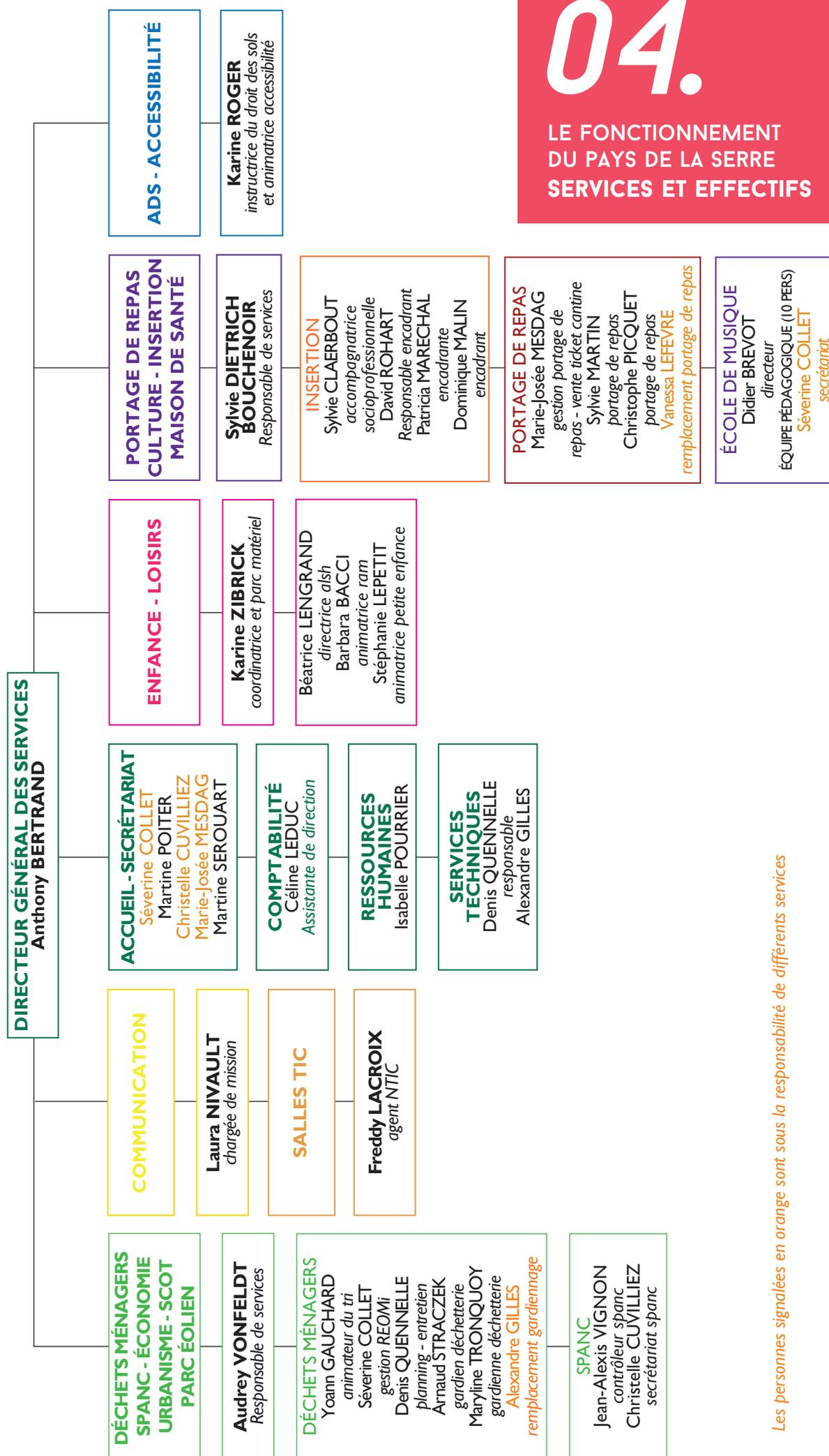
REPARTITION PAR STATUT

- Agents Titulaires : 28
- Agents en CDD : 19
- Agent en CDI : 1
- Salari s en Contrat d'Insertion : 25

R PARTITION PAR FILI RE



ORGANIGRAMME DES SERVICES



04.

LE FONCTIONNEMENT
DU PAYS DE LA SERRE
SERVICES ET EFFECTIFS

Les personnes signalées en orange sont sous la responsabilité de différents services

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

LES RECETTES

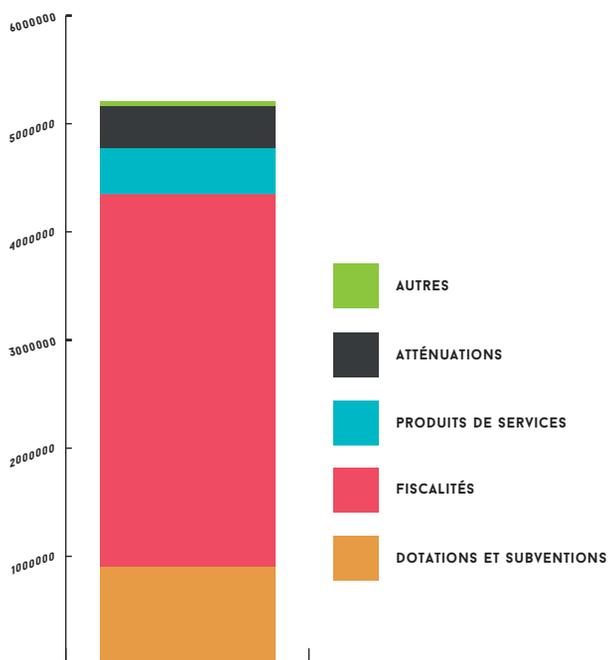
RÉSUMÉ

Les recettes du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 7 millions d'€ pour l'ensemble des budgets. Les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont de 7.094.025,56€ et les recettes réelles d'investissement à 614.208,68€.

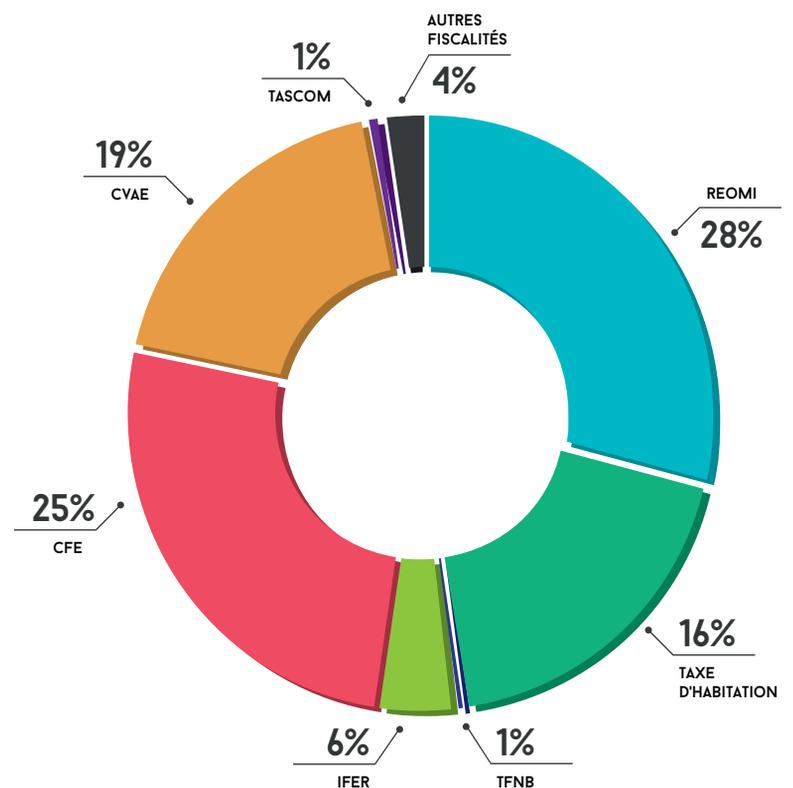


Le territoire de la Communauté de communes a bénéficié du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il vise à réduire les inégalités entre les territoires en attribuant aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources des collectivités les moins défavorisées. 246.401€ (c/315.856€ en 2016) ont ainsi été alloués au territoire et répartis à hauteur de 93.473€ (c/ 117,920€ en 2016) à la Communauté de communes et 152.928€ (c/ 197.936€ en 2016) aux communes.

LES RECETTES RÉELLES DU BUDGET PRINCIPAL EN €



PRODUITS « FISCAUX » PERÇUS



LEXIQUE

REOMI : REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE
CVAE : COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
CFE : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
IFER : IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAU
TASCOM : TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES
TFNB : TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES

LES DÉPENSES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

RÉSUMÉ

Les dépenses du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 7,5 millions d'€ pour l'ensemble des budgets en dépenses consolidées au compte administratif. Elles intègrent le budget principal de la collectivité et ses 6 budgets annexes.

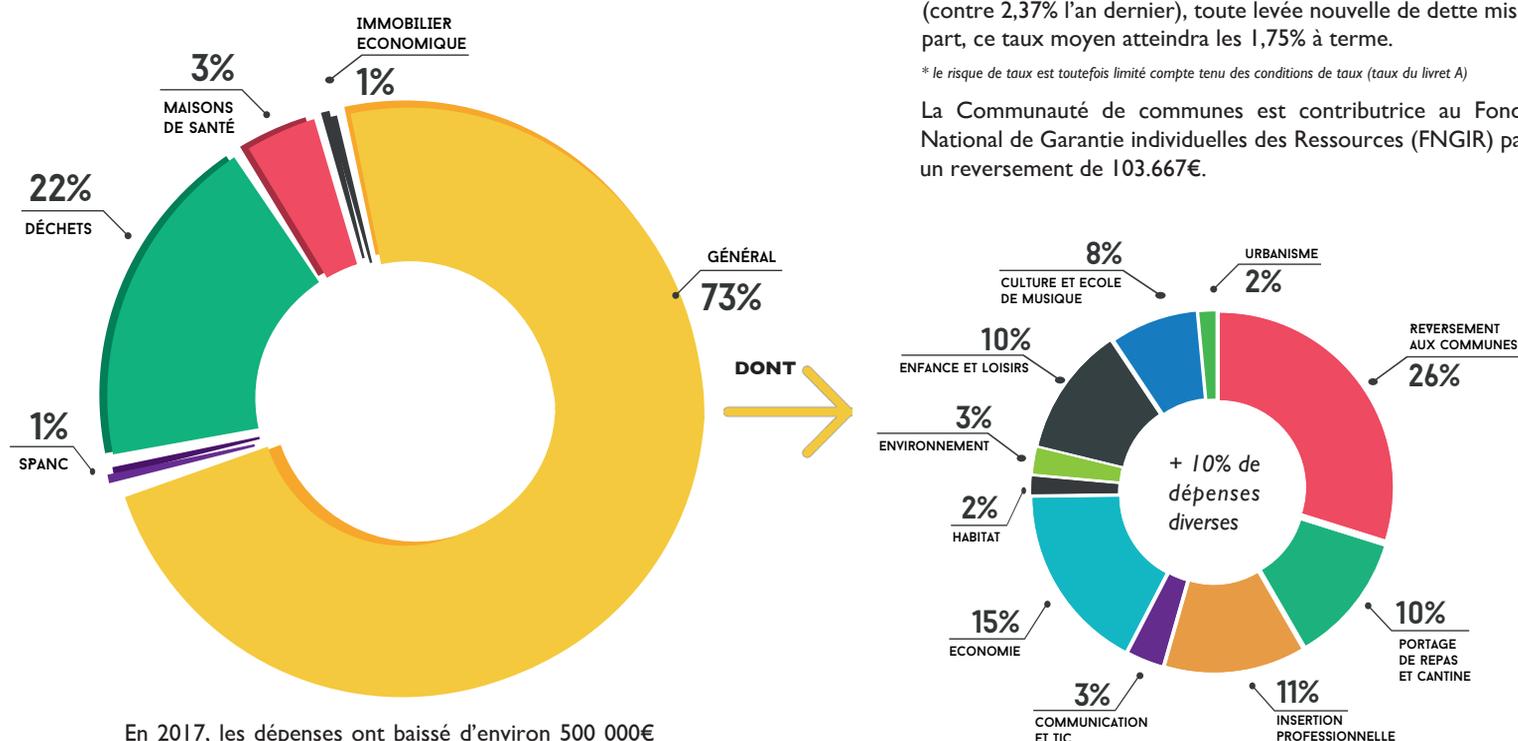
Budget	Prêteur	CRD au 31/12/2016	CRD au 31/12/2017	Fixe / Variable	Taux	Début	Fin
Budget général	CIL	9.428,05€	8.290,18€	Fixe	1,00%	2000	2024
Budget général	BEI (via CE)	111.172,12€	97.479,67€	Fixe	4,82%	2009	2023
Budget déchets	CE	118.407,95€	110.890,90€	Fixe	4,14%	2011	2026
Budget déchets	CRCA	83.080,20€	78.855,72€	Fixe	3,99%	2013	2028
Budget MSP	CDC	969.198,11€	927.626,22€	Variable (Liv. A +1)	1,75%	2014	2037
TOTAL		1.291.286,43€	1.223.142,69€				

Au niveau consolidé, au 31 décembre en 2017, 75,05% de la dette communautaire est à taux variable*, contre une dette 100% à taux fixe au 31 décembre 2015. Le désendettement de la Communauté de communes s'est poursuivi à un rythme de 68.143,74€ en 2017. Le taux moyen de la dette communautaire a structurellement continué à baisser pour atteindre 2,35% (contre 2,37% l'an dernier), toute levée nouvelle de dette mis à part, ce taux moyen atteindra les 1,75% à terme.

* le risque de taux est toutefois limité compte tenu des conditions de taux (taux du livret A)

La Communauté de communes est contributrice au Fonds National de Garantie individuelles des Ressources (FNGIR) par un reversement de 103.667€.

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR BUDGET



En 2017, les dépenses ont baissé d'environ 500 000€ par rapport à 2016 suite à la fin des travaux des deux maisons de santé sur le territoire du Pays de la Serre.

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

L'ÉQUILIBRE DES COMPTES

BUDGET PRINCIPAL	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	-162 054,50€	0€	-107 215,58€	269 270,08€
Fonctionnement	3 064 325,37€	162 054,50€	160 455,58€	3 062 726,45€
Totaux	2 902 270,87€	162 054,50€	53 240€	3 331 996,53€

MSP	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	-947 104,28€	0€	145 013,54€	-802 090,74€
Fonctionnement	136 635,86€	136 635,86€	212 846,94€	212 846,94€
Totaux	-810 468,42€	136 635,86€	357 860,48€	-589 243,80€

IMMEUBLE ZA LA PRAYETTE	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	1876,83€	0€	-5 168,37€	-3 291,54€
Fonctionnement	57 755,32€	0€	5 912,79€	63 668,11€
Totaux	59 632,15€	0€	744,42€	60 376,57€

IMMEUBLE TRÉSORERIE	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	-9 367,77€	0€	0€	-9 367,77€
Fonctionnement	16 871,85€	9 367,77€	10 658,23€	18 162,31€
Totaux	7 504,08€	9 367,77€	10 658,23€	8 794,54€

ZAE INTERCOM LA PRAYETTE	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	0€	0€	0€	0€
Fonctionnement	208 363,47€	0€	50,00€	258 363,47€
Totaux	208 363,47€	0€	50,00€	258 363,47€

SERVICE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	-41 950,49€	0€	46 278,18€	4 327,69€
Fonctionnement	623 539,85€	41 950,49€	-2 590,24€	578 999,12€
Totaux	581 589,36€	41 950,49€	43 687,94€	583 326,81€

SPANC	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Investissement	0€	0€	0€	0€
Fonctionnement	-253,34€	0€	-63,37€	-316,71€
Totaux	-253,34€	0€	-63,37€	-316,71€



Pays
de la Serre
Communauté de Communes

1 rue des telliers
02270 Crécy-sur-Serre
Tél : 03 23 80 77 22
Fax : 03 23 80 03 70
@ : contact@paysdelaserre.fr